

PROCÈS-VERBAL

DE LA FÉDÉRATION

Faite à Rouen le 29 Juin mil ſept cent-quatre-vingt-dix;

ET DES SÉANCES

DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRATIVE.

LA Garde Nationale de Rouen, déſirant, depuis long-temps, de faire un Pacte Fédératif avec les diverſes Gardes Nationales du Royaume, & particulierement avec celles du Département de la Seine inférieure, a nommé des Commiſſaires pour s'occuper du plan de Fédération : leur premier ſoin a été de demander l'agrément des Officiers Municipaux de cette Ville. Ils l'ont obtenu d'autant plus facilement, que cette Fédération étoit un

des vœux formés, depuis long-temps, par la Municipalité.

Les Officiers Municipaux se sont empressés de donner tous les ordres nécessaires pour qu'il ne manquât rien à la pompe de la fête patriotique qui devoit avoir lieu sous les murs de cette Ville.

Le jour de la Fédération ayant été fixé au 29 Juin, MM. les Commissaires ont invité les Gardes Nationales de tout le Royaume, d'envoyer des détachements, ou de faire parvenir des actes d'adhésion pour le jour de cette cérémonie auguste.

En conséquence, dès le 27 du mois de Juin, des détachements nombreux de la Garde Nationale ont été au-devant des députations & des détachemens qui étoient attendus. Ils ont été amenés au bruit des instruments militaires sur la Place d'Armes du Vieux-Palais, où MM. les Officiers Municipaux, les Officiers de l'Etat-Major, & les Commissaires nommés pour préparer cette cérémonie, se sont empressés de leur témoigner le plaisir que leur arrivée faisoit naître.

Chacune des députations a reçu ses billets de logement, & a été invitée à nommer des Députés pour composer l'Assemblée Fédérative, afin de s'occuper de la formule du serment, & de consigner, dans des actes authentiques, leurs sentiments pour l'Assemblée de nos Représentants, & notre amour pour le meilleur des Rois.

Première Séance de l'Assemblée.

Le lendemain 28, les Députés, choisis pour former l'Assemblée Fédérative, se sont rendus, à six heures du

matin, dans la grande salle des Consuls. MM. des Régiments de Salis-Samade-Suisse, & de Dauphin, Dragons, ainsi que MM. de la Prévôté, ont aussi envoyé une députation à l'Assemblée, sur l'invitation de la Municipalité. Tous y ont été reçus par MM. les Officiers Municipaux & MM. les Commissaires qui s'y étoient rendus à l'avance.

MM. les Députés étrangers ont pris séance dans l'ordre qui avoit été déterminé par le sort. Alors M. d'Estouteville, Maire de la Ville de Rouen, & Président de l'Assemblée, a dit :

MESSIEURS,

„ Les deux passions les plus nobles & les plus puissantes sur les ames généreuses, l'amour de la Patrie, & l'amour de la Liberté, nous rassemblent «.

„ Le Peuple Français sembloit avoir oublié l'une & l'autre sous le joug honteux du despotisme & des préjugés «.

„ Il s'est justifié aux yeux de l'Univers ; il n'avoit pas perdu le souvenir de sa dignité dans l'oppression & l'avilissement ; sa fidélité envers ses Rois lui avoit seule fait supporter, avec tant de patience, les injustices & les caprices d'une multitude de tyrans subalternes «.

„ A peine le meilleur des Rois, que le Ciel ait donné à la France, eut-il monté sur le Trône, qu'excités, encouragés, par ses vertus à recouvrer leurs droits trop long-temps violés, les François prouverent qu'ils étoient encore dignes d'être heureux & libres. Après avoir volé, sur les aîles de la victoire, au secours d'un

Peuple opprimé, ils ont brisé leurs propres chaînes «.

» Puissent-ils être assez sages, assez vertueux pour conserver cette précieuse liberté, qui fut toujours leur idole, & qu'ils ont reconquise lorsqu'ils sembloient l'avoir perdue sans retour! La licence ne lui est pas moins funeste que le despotisme : son unique asyle est l'autorité des loix «.

» La France a maintenant une Constitution, qui sera sa gloire & sa prospérité : montrons-nous dignes des grands avantages qu'elle nous prépare. Attachons notre vie au maintien de cette Constitution que nous envient tous les autres Peuples; & périssons plutôt que d'y laisser porter la plus légere atteinte «.

» Tels sont les sentiments, dont tous les bons Citoyens sont animés : c'est dans cette vue que nous sommes rassemblés «.

» Notre Fédération prépare celle que tous les Citoyens Militaires de ce grand Royaume doivent bientôt former par leurs Représentants sous les murs de la Capitale «.

» Tous ces Citoyens seront censés être devant le Peuple Français, représenté par son Chef & par son Assemblée Nationale, tandis qu'en chaque lieu particulier & au même instant, ils seront réunis devant leurs Officiers Municipaux «.

» Là, pour cette fois, & chaque année, à pareil jour, ils jureront d'être prêts à tout sacrifier pour défendre le Peuple, sa Constitution, son Roi, ses Représentants «.

» Quel spectacle, Messieurs! les fastes d'aucune Nation n'en fournissent l'exemple : il est unique comme notre Constitution «.

» Notre Fédération est l'image de ce grand jour. Dejà nos cœurs se confondent, & nous n'avons qu'une ame; elle est toute à la Patrie «.

» Recevez l'hommage & la reconnoiſſance de cette fidele Cité, vous, Citoyens & Guerriers, qui venez joindre votre patriotiſme au nôtre «.

» Braves Helvétiens, nos alliés, nos amis, nos freres, hommes libres, c'eſt devant vous, c'eſt avec vous, que nous ferons le pacte de la liberté «.

» Qu'il m'eſt doux, qu'il m'eſt glorieux de préſider cette Aſſemblée Civique & Militaire ! Permettez-moi, Meſſieurs, de m'en féliciter «.

Ce diſcours, prononcé avec le ton de la perſuaſion, a excité les plus vifs applaudiſſements, & il a été arrêté qu'il ſeroit imprimé.

Enſuite M. le Préſident a propoſé à l'Aſſemblée de nommer deux Secrétaires, à l'effet de rédiger les Procès-verbaux de l'Aſſemblée.

La propoſition ayant été acceptée, il a été procédé à ladite nomination par un ſeul ſcrutin de liſte.

Le ſcrutin dépouillé, MM. Thomas, Lemoine & Thierry ayant réuni la majorité des ſuffrages, les deux premiers ont été proclamés Secrétaires, & le troiſieme a été nommé Adjoint : ils ont été invités de prendre place au bureau, ce qu'ils ont fait, en manifeſtant à l'Aſſemblée leur reconnoiſſance de l'honneur qui leur étoit fait.

M. le Préſident a enſuite propoſé de nommer un Etat-Major de l'Armée.

Sur cette motion, M. Gamot, Député du Havre, a demandé la parole : il a dit qu'il croyoit convenable de laiſſer à MM. les Commiſſaires de la Garde Nationale de Rouen, la nomination de l'Etat-Major de l'Armée fédé-

rative, sous la condition, toutefois, qu'il seroit pris dans cette même Garde.

M. Paterelle, Député du Neufchâtel, a proposé que MM. les Officiers composant l'Etat-Major de la Garde Nationale de Rouen, formassent celui de l'Armée fédérative.

M. D'Herbouville, Colonel de la Garde Nationale de Rouen, en apprenant l'honneur que l'Assemblée vouloit faire à la Garde Nationale qu'il commande, s'est défendu de l'accepter, en faisant observer que l'Etat-Major de l'Armée fédérative devoit être pris dans tous ses membres. Malgré les efforts que son éloquence & sa modestie réunies, ont pu faire pour convaincre l'Assemblée de la nécessité de choisir dans son sein l'Etat-Major de l'Armée fédérative, il a été décidé, par acclamation, que MM. les Commissaires de la Garde Nationale de Rouen feroient seuls le choix de l'Etat-Major dans le sein de cette même Garde.

Pour remplir ce vœu, MM. les Commissaires ont demandé la permission de se retirer un moment pour faire le choix dont l'Assemblée venoit de les charger.

Rentrés un instant après, ils ont remis sur le bureau leur arrêté, ainsi conçu :

MESSIEURS,

» Le Commissariat de la Garde Nationale de Rouen n'a pas cru pouvoir mieux répondre à la confiance dont vous l'avez honoré, qu'en proclamant, d'une voix unanime, M. d'Herbouville Commandant général de l'Armée fédérative ; M. Cabeuil-du-Vaurouy, Major gé-

néral ; M. de Manneville, Major en fecond ; MM. Grenier d'Ernemont, d'Amfreville, Picquet & Longer, Aides-Majors généraux. « MM. les Aides-Majors & Sous-Aides-Majors de la Garde-Nationale de Rouen, devant faire leur fervice chacun dans leur Divifion. »

Cette nomination a été reçue avec les plus vifs applaudiffements.

M. d'Herbouville, en acceptant le grade honorable qui lui étoit confié, a, tant en fon nom qu'en celui de l'Etat-Major, fait à l'Affemblée les remercîments les plus expreffifs.

M. le Préfident a propofé à l'Affemblée de nommer un ou plufieurs Commiffaires pour dépofer fur l'Autel les pouvoirs des Députés à la Fédération, & les actes d'adhéfion.

Sur cette propofition, une acclamation générale s'eft fait entendre, qui a déféré cet honneur à M. Thomas, l'un des Secrétaires de l'Affemblée.

Alors M. le Maire de la ville de Rouen, Préfident de l'Affemblée, a dit que la Municipalité de Rouen, pour confacrer par un monument l'heureufe Fédération qui alloit fe faire fous fes murs, avoit défiré l'avantage d'en préfenter le fymbole à l'Affemblée, & il a annoncé qu'elle avoit fait faire un Drapeau, qui devoit être béni fur l'Autel de la Patrie, & qu'elle prioit l'Affemblée de l'accepter, comme un gage des fentiments patriotiques qui l'animoient.

L'Affemblée a accueilli cette propofition avec tranfport, & manifefté, par les plus vives acclamations, combien elle étoit fenfible à cette nouvelle preuve de patriotifme.

Par M. Gamot, Député du Havre, a été dit que la Ville du Havre desirant de resserrer de plus en plus les liens qui l'unissent à la Ville de Rouen, avoit projeté de lui offrir un Drapeau, pour gage de cette union, & qu'elle se proposoit de le faire bénir avec le Drapeau Fédératif, & de le déposer au même lieu.

Sur quoi M. Daubigny, Commandant de la Garde Nationale de Falaise, ayant observé qu'il ne devoit y avoir qu'un seul symbole d'union entre les Gardes Nationales, réunies sous les murs de Rouen, il a été décidé que la Garde Nationale de Rouen acceptoit avec reconnoissance le Drapeau qui lui étoit offert par la Garde Nationale du Havre; que ce Drapeau seroit béni sur l'Autel de la Patrie: mais qu'il devoit être déposé avec les Drapeaux de la Garde Nationale Rouennaise, comme un don particulier qui seroit le garant d'une fraternité inviolable entre ces deux Villes.

M. le Président a proposé à l'Assemblée de nommer un Parrain au Drapeau Fédératif.

M. Grenier d'Ernemont a proposé de déférer cet honneur au plus ancien Officier de l'Armée Fédérative.

Cette motion a été accueillie.

Alors, M. Thomas a observé que M. de Sévrac, Commandant la Garde Nationale des Andelys, avoit plus de quatre-vingt-cinq ans, & que quoiqu'il ne fut pas au nombre des Députés composant l'Assemblée, il croyoit que le choix devoit tomber sur lui.

M. de Sévrac a été aussi-tôt proclamé Parrain du Drapeau, par une acclamation générale.

M. Daubigny a demandé qu'il lui fut envoyé une députation pour le prévenir des fonctions qui venoient de

lui

lui être confiées, & l'inviter de venir prendre féance à l'Affemblée.

Il a été délibéré qu'il feroit envoyé une députation de fix perfonnes.

M. Gamot a fait la motion, qu'elle fut compofée des cinq plus anciens d'âge, & de M. Daubigny ; ce qui a été accepté.

MM. les Officiers Municipaux defirant de rendre un hommage public à un Citoyen plus recommandable encore par fes vertus que par fa vieilleffe, ont demandé que M. de la Chefnez-Heude, le plus âgé d'entr'eux, fut au nombre des Députés.

MM. les Députés à leur retour ont préfenté M. de Sévrac à l'Affemblée ; il y a été reçu au milieu des applaudiffements. A l'arrivée de ce vieillard refpectable, toute l'Affemblée s'eft levée par un mouvement fpontané. C'étoit un fpectacle vraiment touchant que celui d'un homme qui, après avoir porté fi long-temps les fers du defpotifme, jouiffoit enfin des douceurs de la liberté, & confacroit fes derniers jours à la défenfe de fa Patrie.

Vu le grand âge de M. de Sévrac, il a été propofé de lui donner deux adjoints : MM. Daubigny, & Villetard, Capitaine de la Garde Nationale de Vernon, ont été nommés, & ont accepté.

Après quoi il a été propofé de perpétuer la mémoire de la Fédération par quelque monument.

Ce vœu a été accueilli par la Municipalité, qui a promis de le remplir en faifant frapper des médailles, qui feront adreffées à chacune des Gardes Nationales qui ont envoyé des Détachements à la Fédéra-

tion Rouennaiſe, ainſi qu'aux corps des Troupes de ligne qui y aſſiſteront.

Enſuite on a donné la lecture d'un projet de Réglement & de Police, fait par l'Etat-Major & le Commiſſariat.

Ce projet a été adopté, ſauf quelques changements renvoyés à l'Etat-Major de l'Armée fédérative.

On s'eſt occupé de déterminer l'ordre de la marche de l'Armée, & il a été décidé que les Détachements tireroient au ſort la place que chacun d'eux devoit occuper dans l'armée, afin de faire évanouir toute idée de préférence.

M. le Préſident a levé la Séance, l'heure donnée au lendemain cinq heures du matin, pour le raſſemblement des Troupes & le départ de l'Armée pour le Camp.

Le 29 Juin 1790, ſur les ſix heures du matin, les Troupes de ligne, cent-douze Détachements formant l'Armée fédérée, au nombre de plus 10,000 hommes, ſe ſont réunis en armes, & rangés en bataille, ſur les Places indiquées pour chaque Diviſion.

A huit heures, l'Armée s'eſt miſe en marche ſur quatre colonnes.

La premiere, précédée d'une piece de canon, & compoſée d'une partie du Régiment des Dragons Dauphin, commandés par M. de Guibert, Lieutenant-Colonel; d'un Détachement de la Garde Nationale à cheval; du Régiment Salis-Samade, Suiſſe; de la premiere Diviſion des Troupes Nationales de Rouen, au milieu de laquelle marchoient les Détachements des Troupes fédérées que le ſort avoit attachés à cette Diviſion. La marche étoit fermée par un détachement de Dragons & de Cavalerie Nationale.

Cette Colonne, commandée par M. Grenier d'Ernemont, A de-Major général, ayant ſous ſes ordres M. Joly de la Tour, Aide-Major de la Garde Nationale de Rouen, & de la Londe, Sous-Aide-Major de ladite Garde, a défilé par la rue de S. Sever & le chemin d'Elbeuf, pour ſe rendre au Camp préparé dans une ſuperbe place ſur les Bruyeres-Saint-Julien.

La ſeconde Colonne, auſſi précédée d'un canon, & compoſée de la deuxieme Diviſion de la Garde Nationale de Rouen, avec partie des Détachements que le ſort y avoit attachés, a défilé par le grand Cours & Grammont: elle étoit commandée par M. d'Amfreville, & conduite par MM. Félix & Riquier, Aide & Sous-Aide-Major de cette Diviſion.

La troiſieme Colonne, compoſée de la troiſieme Diviſion de la Garde Nationale, avec les Détachements des Gardes fédérées, s'eſt miſe en marche par la rue de S. Sever; elle a fait le tour du mur de la Chartreuſe, pour ſe rendre au Camp.

Elle étoit commandée par M. le Chevalier Piquet, & conduite par MM. Chouquet & Moriſſet, Aide & Sous-Aide-Major de la Garde Nationale de Rouen.

La quatrieme Colonne, précédée d'une piece de canon, & compoſée de la quatrieme Diviſion de la Garde Nationale de Rouen & des détachements de l'Armée fédérative, s'eſt miſe en marche, en ſuivant la rue de S. Sever, & longeant le mur de S. Yon : la marche étoit fermée par l'autre partie des Dragons du Régiment Dauphin, commandés par M. Delamotte, Major dudit Régiment; d'un détachement de Royal-Champagne, Cavalerie, commandé par M. de Villars, & de la Cavalerie Rouennaiſe, à la-

quelle s'étoit joint le détachement de la Cavalerie du Pont-Audemer, commandé par M. de Ciglas.

Cette Colonne étoit commandée par M. Longer, & conduite par MM. Dury & Thieffray, Aide & Sous-Aide-Major de la Garde Nationale de Rouen : chacune des Colonnes avoit en tête une musique guerriere.

La marche de l'Armée étoit combinée de telle maniere qu'au premier coup de canon toutes les Colonnes ont entré ensemble dans le Camp, & ont présenté le spectacle d'une Armée rangée en bataille en un instant.

MM. les Officiers Municipaux & Notables de la Ville de Rouen, se sont assemblés au Vieux-Palais avec MM. les Maire, & Officiers Municipaux des soixante & quatre cantons du Département ; MM. de la Saussaye, Commissaire des Guerres ; Robert Officier d'arrondissement de la Marine ; Rufeau, Ingénieur de la Marine ; Forfait, Sous-Ingénieur ; Quesnel, Commissaire aux Classes, & un Capitaine du Port, qui tous avoient reçu des invitations de la Municipalité, ainsi que MM. les Commissaires de la Garde Nationale de Rouen, composant le Conseil fédératif.

Tout ce cortege nombreux s'est mis en marche à huit heures. Le Drapeau fédératif étoit porté, en tête de la Municipalité, par des Valets-de-Ville.

L'escorte étoit composée de la Maréchaussée, commandée par M. de Villemont, Grand-Prévôt ; d'un peloton de cinquante hommes du Régiment de Salis : sur deux lignes, marchoient cinquante hommes de chaque Division de la Garde Nationale de Rouen. La marche étoit fermée par un détachement de Dragons & de la Cavalerie de la Garde Nationale de Rouen.

Le départ des Troupes avoit été annoncé par une ſalve d'artillerie & par le ſon de toutes les cloches de la Ville.

Arrivé à dix heures, le Corps Municipal a trouvé l'Armée rangée en bataille.

Le Camp offroit une ligne de front de huit cens toiſes, & deux lignes en retour de plus de deux cens toiſes, ce qui lui donnoit un développement immenſe.

La ligne de front étoit appuyée ſur pluſieurs rangs de tentes ; ce qui lui donnoit un coup-d'œil très impoſant.

Au centre du camp, ſur une partie de terrein inſenſiblement élevée, étoit un tertre de vingt & une toiſes quarrées, ſurmonté d'une plate-forme de douze toiſes & demie.

Aux quatre coins de la plate-forme étoient des acroſtères de huit pieds quarrés, ſurmontés de faiſceaux d'armes & de Drapeaux aux trois couleurs de la Nation.

Du milieu de la plate-forme s'élevoit avec majeſté un obéliſque triangulaire, ayant, avec ſon piedeſtal, cent quarante pieds de hauteur. Les trois côtés de cet obéliſque, de marbre de trois couleurs, portoient pour inſcriptions divers titres des Décrets qui établiſſent la nouvelle Conſtitution Françaiſe, tels que *Réunion des trois Ordres*, *Droits de l'Homme*, *Abolition des Servitudes féodales*, &c.

Aux trois faces du piedeſtal étoient élevés des Autels ſurmontés de tabernacles & ornés de trophés d'armes & de boucliers ; ſur la corniche du piedeſtal, décorée d'une guirlande de feuilles de chêne, & ſur la face regardant la Ville, étoit une Figure, repréſentant l'Hiſtoire, occupée d'écrire ſur un livre les faits remarquables de la révolu-

tion, & ayant à ſes pieds une chaîne briſée, exprimant avec énergie notre liberté naiſſante.

Cette ingénieuſe conception étoit due à M. le Brument, un des Commiſſaires de la Fédération, qui a bien voulu préſider à ſon exécution.

Auſſi-tôt que la Municipalité a été placée ſur l'eſtrade qui lui étoit deſtinée, une ſalve d'artillerie a annoncé le commencement de la cérémonie.

Le Clergé, revêtu d'habits ſacerdotaux, ayant à ſa tête le Révérend Pere Dury, Aumônier général de l'Armée Fédérative, faiſant les fonctions de célébrant, a été amené à l'Autel par un détachement de la Garde Nationale.

C'étoit un ſpectacle vraiment touchant que de voir ce Cortege Religieux traverſer, avec dignité, le Camp, au milieu du bruit des armes.

A cet inſtant on a vu paroître un Bataillon de jeunes enfants de tous âges & de tous états : ces jeunes Patriotes, déjà armés, ont préſenté, à l'Armée entiere, l'eſpérance de la génération future ; leur préſence a fait naître une émotion douce.

La cérémonie religieuſe a commencé par le *Veni Creator*, annoncé à l'Armée par une ſalve d'artillerie.

Enſuite M. Thomas, chargé du dépôt des pouvoirs & des actes d'adhéſion, les a remis ſur l'Autel : la Meſſe a commencé, & le Pere Dury, célébrant, a prononcé le diſcours qui ſuit :

Vociferare in civitatibus Juda & foris Jerusalem dicens : Audite verba pacti hujus & facite illa.

Une voix générale se fait entendre dans toutes les villes de Juda & sur les murs de Jérusalem , & vous dit : Comprenez bien la force & l'étendue du pacte d'alliance que vous devez contracter , & soyez-y fideles. *Jérémie, chap.* 11, ℣. 6.

» Quel spectacle , Messieurs , plus religieux & plus imposant que celui d'un Peuple , qui , à la voix de l'Eternel , accourt en foule au pied des Autels adorer sa puissance & prononcer le serment solemnel de l'alliance qui doit servir de base à la félicité publique ! «

» Ce serment doit unir tout à la fois les intérêts sacrés de la Religion aux intérêts des Nations & des Rois. L'Autel de la Divinité va devenir l'Autel de la Patrie : sur cet Autel , où doit fumer l'encens du patriotisme le plus pur , le doigt de l'Eternel a tracé en caracteres ineffaçables le Pacte fédératif que vous allez former : *audite verba pacti hujus & facite illa.* «

» Que l'univers étonné apprenne de Dieu même à connoître & à respecter les droits de l'homme fondés sur la Religion & la vertu ! «

» Que dans cette révolution heureuse il sache enfin reconnoître le pouvoir de celui qui le premier a imprimé le grand mouvement à cette masse informe , & posé les fondements sacrés des loix de la nature. «

» Ne nous le dissimulons pas , Messieurs , c'est à la sagesse des Décrets éternels que nous devons rapporter le succès de cette révolution. «

» Qu'auroient pu en effet toutes les forces humaines ,

ſans le ſecours de cette divine Providence qui ſans ceſſe veille ſur nos deſtinées ? «

» Victimes malheureuſes du deſpotiſme, nous traînerions encore après nous, comme de vils eſclaves, les chaînes de l'opprobre & de l'ignominie. «

» Mais il eſt enfin arrivé ce terme où la loi impérieuſe de la néceſſité devoit changer le cours & l'ordre des choſes; la France, arrêtée ſur les bords du précipice que lui creuſoient l'illuſion & l'erreur, a renverſé d'une main hardie les obſtacles que lui oppoſoient des préjugés antiques, &, guidée par la ſageſſe & la philoſophie, on l'a vue jetter les fondements de ce noble édifice, qui s'éleve majeſtueuſement ſur les ruines & les débris de la corruption & de la tyrannie. «

» Le frontiſpice de ce Temple auguſte préſente aux regards de l'Europe étonnée l'emblême des droits de l'homme, ſoutenus par la Religion & couronnés par la vertu. «

» On y remarque les ordres & les rangs confondus; parce que, dans l'ordre de la Religion comme dans l'ordre de la nature, nous ſommes tous égaux, nous ſommes tous freres. «

» Enfants d'un même Dieu qui s'eſt immolé pour nous, notre hommage envers lui doit être le même; & dans le même Temple, ſur le même Autel, nous lui offrons le même ſacrifice. «

» Unis auſſi par les mêmes infirmités & les mêmes beſoins, tous les êtres partagent également l'influence de la lumiere, de cet aſtre bienfaiſant par qui tout eſt vivifié, comme celle des éléments; & la fécondité de la terre devient le patrimoine de tous. «

» Après avoir ainſi joui des droits & des avantages com-

muns

muns à l'exiſtence ; les générations futures, comme les générations paſſées, iront toutes également ſe perdre & ſe confondre dans la nuit du tombeau.......... L'image ſeule de la vie & de la mort nous rappelle donc ſans ceſſe à cette heureuſe égalité, fondée ſur l'ordre immuable des loix de la nature «.

» Dans ce moment terrible, où un Dieu vengeur du crime, montrant à l'homme les tables de la loi, viendra prononcer le jugement redoutable réſervé à ſa juſtice, devant lui diſparoîtront auſſi ces vils phantômes des préjugés, ces vains titres d'honneur ſouvent conſacrés à l'idole du vice : nos actions ſeules ſeront alors la juſte meſure du châtiment ou du bienfait; & le Ciel ſera la commune patrie des ames innocentes & pures «....

» C'eſt donc ſur la vertu que tout mortel doit fonder ſon bonheur : elle ſeule peut & doit le conſoler dans ſes peines «.

» Ainſi les loix qui ſervent de baſe à notre Conſtitution, en rappellant l'homme à la vertu, le rappellent également aux devoirs de la Religion «.

» Loin donc d'altérer ſa pureté, elles en conſacrent à jamais la durée; elles ne tendent qu'à en affermir les anciens fondements; elles rappellent enfin ſes Miniſtres à cette ſimplicité de mœurs de ces anciens Patriarches, de ces anciens Paſteurs, dont les vertus honoroient & juſtifioient le choix des Peuples «.

» Mais, Meſſieurs, l'avantage de la Religion n'eſt pas le ſeul bienfait que nous devions attendre de cette Conſtitution, qui en devient le plus ferme appui : elle aſſure en même-temps la ſplendeur & la majeſté du Trône «.

» La vraie puiſſance des Rois eſt dans le cœur des Peu-

ples, & un Roi au milieu de ſes Sujets eſt un pere au milieu de ſes enfants. C'eſt auſſi ſur les bâſes inébranlables de l'attachement & de la fidélité de ſon Peuple, que le Roi des François veut établir déſormais ſon Empire & ſa puiſſance; & il a ſenti & prévu dans ſon cœur paternel les effets heureux d'une Conſtitution ſage, qui ne tend qu'à la réforme des abus d'un pouvoir arbitraire «.

» Comme votre Roi, Peuples, ſentez & mettez à prix tous les avantages qui en vont réſulter pour la proſpérité de l'Etat: marchant ſur ſes traces & imitant ſes vertus, vous ſerez dignes d'être François; ſoyez donc fideles aux principes de cette Conſtitution qui doit aſſurer ſa gloire & votre bonheur «.

» Elle ſeule vient enfin de détruire les limites que l'oppreſſion & la tyrannie avoient oppoſés, dans la barbarie des temps, à la foibleſſe & à la crédulité. Elle ſeule a fait rentrer l'homme dans ſes droits trop long-temps avilis & mépriſés: en banniſſant cette diſtinction chimérique d'Ordres, & rappellant ainſi tout à la loi de l'unité, elle aſſigne aux talents, aux vertus, la récompenſe qui leur eſt due «.

» Elle préſente dans l'avenir un appui conſolant & durable à l'Agriculture, au Commerce, aux Arts & à l'Induſtrie «.

» Elle met ſous la ſauve-garde de la loi votre liberté & vos propriétés ».

» Enfin, en mettant un frein à l'ambition, elle protege l'innocence & les mœurs, & renverſant cet odieux deſpotiſme qui entraînoit la France vers ſa ruine, elle honore tout à la fois la raiſon, la Juſtice, la Religion & l'humanité «.

„ Ce vaste Empire, ébranlé jusques dans ses fondements, va reprendre son ancien éclat ; & les Nations étrangeres, jalouses de notre bonheur, envieront bientôt jusqu'au seul nom de François «.

„ Tels sont, Messieurs, les grands intérêts que vous avez à soutenir «.

„ Mais si vous devez considérer comme ennemis du bien public, du Roi & de la Religion même, tous ceux qui, abusant de ces noms sacrés, oseroient porter quelqu'atteinte aux Loix que nous respectons, rappellez-vous, Messieurs, qu'il est du devoir & de la dignité de l'homme libre d'opposer le pouvoir de la raison aux préjugés de l'erreur, & de réserver la force & le courage contre les efforts combinés de l'intrigue & de la malignité «.

„ Ministres d'un Dieu de paix, nous nous garderons d'allumer sur son Autel le flambeau de la discorde. Pénétrés des principes d'une Religion sainte, qui veut le pardon de l'injure & de l'offense, nous nous contenterons de gémir sur le sort de nos freres égarés ; nous les plaindrons dans leur délire, & nous retiendrons toujours dans vos mains les armes que vous voudriez tourner contre eux «.

„ Après vous avoir exposé, Messieurs, l'objet important du Pacte solemnel qui vous rassemble, il me reste encore à vous présenter la formule & les devoirs du Serment d'union que vous devez prononcer aux pieds des Autels «.

„ Il vous prescrit d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ; de maintenir de toutes vos forces la Constitution du Royaume ; d'assurer l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale ; de protéger les propriétés in-

dividuelles, ſans aucune diſtinction ; de demeurer inviolablement unis à vos Freres d'armes ; ..... de vous ſecourir mutuellement contre quiconque oſera vous attaquer ; .... d'aſſurer & protéger la perception des Impôts légalement établis ; .... enfin, de vous reſter fideles à jamais, en prenant pour deviſe : *La force eſt dans l'union & la liberté ſelon la Loi* «.

» François, ſoyez bien pénétrés de toute l'étendue des obligations que ce Serment vous impoſe : il y va de votre intérêt, de votre bonheur, de les obſerver religieuſement. .... C'eſt ſur l'Autel de la vérité que vous allez jurer, & l'Eternel en ſera le témoin. Qu'un même eſprit, qu'une même ame, ſous l'étendart de l'union, vous réuniſſent donc pour le ſoutien des droits de la liberté & le ſalut de la France «.

» O vous, Etre ſuprême qui régiſſez l'Univers ! Dieu puiſſant, ſouverain arbitre de la deſtinée des Rois & des Empires ! du haut des Cieux daignez jetter un regard de bonté ſur un Peuple ſoumis à vos loix ſaintes «.

» Recevez le ſerment de ceux qu'un dévouement généreux appelle au pied des Autels pour la proſpérité & le ſalut de cet Empire : que l'encens, qui va brûler à la gloire de votre nom, ſoit le gage de leur fidélité & de leur ſoumiſſion à vos divins Décrets «.

» Daignez ſoutenir leur force & leur courage au milieu des troubles que pourroient ſuſciter les ennemis du bien public «.

» Qu'un rayon pur de la clarté céleſte qui vous environne, découvre la vérité aux regards de celui dont le cœur, encore vertueux, ne ſeroit entraîné vers le mal, que par les fauſſes apparences de la ſéduction «.

» Dieu, rémunérateur des vertus, ſoyez toujours le Dieu tutélaire de la Patrie ; & daignez veiller ſur le deſtin de la France, comme ſur les jours du plus auguſte & du meilleur des Rois «.

» Et vous, mes chers enfants, préſentés ici à l'Autel de la Patrie par vos peres, pour être témoins du ſerment qu'ils vont prononcer, afin de vous maintenir une Conſtitution qui doit faire un jour votre bonheur ; que ce moment fortuné pour vous ſoit à jamais gravé dans vos cœurs : votre éducation ſera déſormais formée ſur les principes de cette Conſtitution «.

Aux jeunes Patriotes.

» Apprenez donc de bonne heure à la connoître ; elle doit vous former à la vertu & aux talents néceſſaires pour que, dans un âge plus avancé, où vous en connoîtrez comme nous tout le prix, vous puiſſiez recueillir, en paix & avec fruit, tous les avantages qu'elle doit vous procurer «.

» Vous êtes pour nous dans ce moment, mes chers petits camarades, un tréſor bien précieux. C'eſt à ceux d'entre vous qui auront acquis plus de talents & de vertus que les emplois de ce Département ſeront confiés. Vous devez auſſi faire un jour toute notre conſolation dans un âge où, affoiblis par le travail comme par le poids des années, nous ne pourrons plus vous être d'aucune utilité «.

» Comprenez donc combien il eſt important, pour vous & pour nous, que vous étudiez de bonne heure cette Conſtitution, où vous reconnoîtrez, lorſque vous ſerez des hommes, que vous êtes libres, que vous êtes tous

égaux, & qu'il n'y aura que les vertus & les talents qui vous distingueront «.

» Approchez donc, mes chers petits freres, de l'Autel de la Patrie ; élevez vos cœurs & vos mains vers le Ciel ; priez le Dieu de vos peres qu'il vous bénisse & vous protege, comme il fit autrefois pour les enfants de Jacob, afin que vous puissiez profiter de l'éducation chrétienne & vertueuse qui vous est donnée «.

» Vivez heureux, mes chers petits Patriotes ; vivez sages, vivez fideles & chrétiens : votre utilité & votre félicité commune feront toujours notre satisfaction personnelle «.

» Recevez de nous, comme Ministre de la Religion, au nom de toute cette Cité, le baiser de paix que nous vous donnons comme le gage précieux de notre amitié ; donnez-vous le l'un à l'autre, afin de cimenter de bonne heure les liens de fraternité qui doivent toujours vous unir, en gravant dans votre mémoire, *que la force est dans l'union & la liberté selon la loi* «.

» Efforcez-vous de crier, dans vos transports de joie : vive la Liberté rendue à nos peres, qu'ils vont soutenir & défendre pour nous la transmettre ! vive la Nation que nous devons respecter ! vive le Roi que nous devons chérir & aimer ! «

Après ce Discours, le fils de M. de Beaulieu, jeune enfant de douze ans, a élevé la voix, & a prononcé avec fermeté celui qui suit :

MESSIEURS,

» Les enfants de la Patrie, réunis sous les Drapeaux

de la Liberté, viennent vous demander la permiſſion de jurer avec leurs peres d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi.

» Que l'Eternel, que le Dieu des Armées, reçoive nos Serments; ils reſteront toujours gravés dans nos cœurs. Nous ne perdrons jamais le ſouvenir de l'action auguſte que nous allons faire.

» Nous ſommes dans un âge trop tendre encore pour ſervir la Patrie; mais quand la nature aura réuni des forces à notre courage, nous promettons de les employer pour le maintien de la Conſtitution, qui doit nous donner d'auſſi beaux jours, & de verſer notre ſang, s'il eſt beſoin, pour la conſerver dans ſa pureté: nous allons, en attendant, tâcher de nous en rendre dignes en nous formant aux connoiſſances & aux vertus qui font l'utile & le bon Citoyen.

» Il nous eſt bien doux, Meſſieurs, que cette circonſtance heureuſe nous fourniſſe l'occaſion de vous préſenter nos reſpects & nos hommages: ils ne peuvent être ſuſpects; ce ſont ceux de l'innocence & de la candeur. Notre joie eſt à ſon comble, ſi vous daignez les accueillir & les recevoir avec bonté.

M. le Maire lui a répondu par un Diſcours dicté par l'intérêt & la ſenſibilité qu'inſpire un âge ſi tendre.

Au bruit d'une ſalve d'artillerie, le Célébrant a entonné le *Domine, ſalvum fac Regem*; & cherchant à remplir le vœu exprimé par l'Aſſemblée Fédérative, il a fait à cette priere touchante les changements qui lui avoient été dictés; & l'a entonné ainſi:

Domine, ſalvam fac Gentem;

Domine, ſalvam fac Legem;

Domine, ſalvum fac Regem; & Domine ſalvos fac delegatos noſtros.

Cette Priere finie, M. le Maire de Rouen a préſenté le Drapeau fédératif.

Ce Drapeau porte les trois couleurs de la Nation : dans un cartouche de rameaux d'oliviers & de chêne, ſont peints deux faiſceaux liés enſemble, emblême de l'Union, de la Liberté & de la Paix, qui ſont les objets de la Confédération. Il porte pour deviſe : *L'union fait la force*; pour âme : *Vivre libre, ou mourir*; & pour inſcription, *Pacte fédératif fait à Rouen le* 29 *Juin* 1790.

En remettant le Drapeau fédératif à M. de Sévrac, nommé Parrain, M. le Maire a dit :

MONSIEUR,

» Nous remettons avec joie en vos mains ce gage éternel de notre eſtime, de notre attachement & de notre reconnoiſſance pour l'Armée fédérative.

» En décernant au plus âgé des Citoyens qui la compoſent, le poſte honorable que vous occupez en ce moment, elle n'ignoroit pas que vous étiez l'objet de ſes ſuffrages unanimes : elle s'eſt bien moins propoſé de rendre hommage à la vieilleſſe, que d'honorer l'aſſemblage de toutes les vertus civiles & militaires : elle a voulu ſe donner un modele & un guide infaillible : comment en effet pourroit-elle s'égarer ſur vos pas ? Vous avez blanchi dans les ſentiers de l'honneur, & votre cœur généreux doit chérir la liberté plus ardemment qu'un autre, après avoir impatiemment ſupporté le joug du deſpotiſme pendant plus de quatre-vingt ans.

M.

M. de Sévrac a répondu :

» Je ſuis ſi ſenſible à l'honneur qui m'a été déféré par l'Armée fédérative, & aux choſes honnêtes que vous daignez m'adreſſer, que l'émotion que j'éprouve m'empêche de trouver des expreſſions ſuffiſantes pour témoigner ma reconnoiſſance. »

Dans ce moment le Drapeau a été déployé. A peine l'Armée a-t-elle apperçu ce ſigne de l'union, qu'elle a manifeſté ſa joie. Tous les chapeaux, élevés au bout des bayonnettes & des épées, agités dans l'air, exprimoient l'enthouſiaſme patriotique qui animoit toute l'Armée.

La Garde-Nationale du Havre a préſenté, par MM. Delafraye & Bain, le Drapeau deſtiné à ſervir de gage à l'union étroite qui regne depuis long-temps entre cette ville & celle de Rouen.

Les Gardes de Montivilliers, Bolbec & Fécamp ont donné à la Garde-Nationale de Rouen le même ſigne d'union : les Drapeaux de ces Gardes ont été préſentés par MM. les Commandants de ces divers Détachements, & acceptés avec reconnoiſſance.

Avant que de prononcer la formule du ſerment civique, M. le Maire s'eſt avancé ſur l'eſtrade, & a dit :

MESSIEURS,

» La Conſtitution Françaiſe a rétabli les droits de l'homme & du Citoyen ; fixé le pouvoir national ; donné au Peuple des Repréſentants, & à la Puiſſance royale de

juſtes bornes ; réformé le Clergé ; aboli le régime féodal, la diſtinction des ordres, les privileges des Provinces & toutes les poſſeſſions abuſives. «

» Depuis long-temps les Français donnoient aux Nations l'exemple du courage, des ſciences & des arts ; maintenant ils donnent à l'Univers l'exemple du plus ſage gouvernement. «

» Vous venez, Meſſieurs, ſur l'Autel de la Patrie, en la préſence de l'Être ſuprême, ſous les auſpices d'un Roi Citoyen, jurer de maintenir à jamais cette heureuſe & ſublime Conſtitution. «

» Égaux par la nature, égaux par la loi, les Français doivent former le meilleur & le plus grand des Peuples. «

» Si des Français perdent quelques jouiſſances précieuſes, ils en trouveront la récompenſe dans notre fraternité. «

» La réforme étoit néceſſaire, & elle a ſes victimes indiſpenſables : nous devons des égards à ceux que la Conſtitution bleſſe ; il faut les admirer s'ils nous ſecondent ; les eſtimer s'ils ſe taiſent ; les plaindre s'ils gémiſſent ; les ſoulager s'ils ont des beſoins ; les contenir s'ils déclament ; les punir s'ils ſe ſoulevent. Malheur aux mauvais Citoyens qui tenteroient de troubler un Peuple libre ! «

» Mais écartons, Meſſieurs, toute idée ſiniſtre. Voyons ſeulement cette Conſtitution, qui doit rendre tous les Citoyens heureux. «

» Vous la devez, Meſſieurs, à la fermeté, aux lumieres, à la philoſophie, au patriotiſme de vos Repréſentants ; vous la devez peut-être encore plus au Roi qui vous aime & que vous chériſſez : il eſt le modele des au-

tres Souverains, comme la Nation Françaiſe l'eſt des autres Peuples. «

» Hâtons-nous de prononcer le Pacte deſtiné à rendre plus étroits & plus ſacrés les liens qui déjà nous uniſſent les uns aux autres, & nous attachent à la Patrie, à ſa Conſtitution & à ſon Roi. «

Enſuite M. le Maire a prononcé le ſerment civique, conçu en ces termes :

» Nous, Membres de la Fédération Rouennaiſe, jurons ſur l'Autel de la Patrie, en préſence de l'Être ſuprême, de défendre de toutes nos forces la Conſtitution, & d'être toujours fideles à la Nation, à la Loi & au Roi; de nous réunir pour combattre tous ceux qui oſeroient les attaquer, & de mourir plutôt que de ceſſer d'être libres. «

Ce ſerment a été répété par l'État-Major & par tous les Officiers compoſant le cortége.

Une ſalve de canon ayant annoncé ce moment intéreſſant, l'Armée a préſenté les armes, & a manifeſté, par des cris de joie, avec quel plaiſir elle le prononçoit.

L'enthouſiaſme patriotique eſt parvenu au plus haut dégré. Toute l'Armée déſirant de voir de plus près le ſymbole de l'union qu'elle venoit de jurer, & de faire le ſerment ſur l'Autel même, s'eſt précipitée en foule vers l'eſtrade : c'étoit un vrai délire, que partageoient les troupes de ligne; mais il devenoit reſpectable par le ſentiment qui le faiſoit naître : on a vu des Citoyens & des Militaires ſe proſterner aux pieds de l'Autel & en baiſer les dégrés.

D 2

Dans toute autre circonſtance on eût pu reprocher à des troupes diſciplinées le déſordre que ce mouvement univerſel fit naître : mais ſa cauſe lui ſervoit d'excuſe, ou, pour mieux dire, le rendoit digne d'éloges.

Les tambours ont battu le rappel, & alors on a vu chaque Soldat rejoindre ſon poſte, & prouver ainſi, que l'enthouſiaſme peut l'entraîner quelquefois, mais que fidele à ſon devoir, il eſt toujours prêt à s'y rendre.

A peine l'Armée étoit-elle en bataille, qu'on a entonné le *Te Deum*, après lequel elle a défilé, dans le meilleur ordre, devant l'Autel, où chaque Détachement a répété le ſerment civique.

Au milieu des objets qui fixoient l'attention, on a remarqué le Détachement de Canteleu, composé de plus de cent Laboureurs, qui, au lieu d'armes guerrieres, portoient les inſtruments du labourage, qui donnent la vie à nos champs.

Les inſtruments aratoires que chacun d'eux portoit, étoient ornés de guirlandes de fleurs, que ces bons Citoyens dépoſerent avec reſpect aux pieds de l'Autel.

A la ſuite de l'Armée le Drapeau Fédératif, eſcorté d'un nombreux Détachement des Gardes-Nationales fédérées, a été porté, juſqu'à la ville, étendu & ſoutenu par quatre Fuſiliers ; les coins en étoient portés par MM. de Sévrac, Daubigny & Villetard, & il étoit entouré de MM. les Commiſſaires de la Fédération, qui l'ont accompagné juſqu'à la Cathédrale, où il a été dépoſé.

Un Peuple immenſe répandu ſur toute la route, manifeſtoit ſa joie par les plus éclatantes acclamations : les cris de *vive la Nation ! vive la Loi ! vive le Roi !* retentiſſoient de toutes parts.

A la porte de la Cathédrale le Drapeau Fédératif a été déployé, & il eſt entré dans l'Egliſe porté par M. le Parrein & MM. ſes Adjoints, auxquels s'eſt joint M. le Maire de Rouen.

Le Chapitre de la Cathédrale, prévenu de cette cérémonie, avoit indiqué une place convenable pour y dépoſer ce ſigne d'union.

La Municipalité eſt entrée dans le chœur, & le Pere Dury, Aumônier de l'Armée, a prononcé le diſcours ſuivant :

MESSIEURS,

» Après le ferment ſolemnel du Pacte Fédératif, contracté ſous les auſpices de la Divinité pour le ſalut de la Patrie & l'honneur de la Religion, nous venons dépoſer dans ſon Temple auguſte l'Etendart, ſymbole ſacré de cette alliance, comme un monument éternel de la fidélité du Peuple envers ſon Roi, & de ſa ſoumiſſion entiere aux Décrets de la Providence «.

» Ce Temple, dont l'origine remonte à des ſiecles reculés, élevé au milieu de la Cité par ſes premiers Habitants, toujours choiſi par eux dans les temps de joie ou de calamité pour offrir à Dieu leurs prieres & leur encens, a paru auſſi à Meſſieurs de la Municipalité le plus digne de ce dépôt ſacré «.

» Que nos prieres & nos vœux ſe réuniſſent donc encore en ce jour, Meſſieurs, pour la gloire de Dieu & la proſpérité de l'Etat «.

» Implorons ſa clémence, afin d'attirer ſur nous ſes graces & ſes bénédictions «.

» Unis à préſent par les mêmes intérêts & par un même ſerment, que nos vœux & nos efforts tendent tous déſormais vers cette paix douce & conſolante, ſeul ſoutien de la durée & du bonheur des Empires «.

» En mettant l'Etendart de la Liberté ſous la protection de Dieu, rendons-nous dignes d'elle par nos vertus; que cette Liberté ſoit toujours ſubordonnée aux principes de la Religion, aux devoirs de la loi «.

» Comme Chrétiens, nous ſommes tous freres; comme François, nous ſommes tous égaux : que ce double lien de fraternité nous uniſſe donc à jamais pour le bonheur de tous «.

» Qu'en ſigne de cette ſainte alliance, nos prieres s'élevent vers l'Eternel, comme le ſeul arbitre de nos deſtinées, & que les voûtes de ce Temple ſacré retentiſſent de nos chants de joie & d'allégreſſe «.

Ce diſcours, entendu avec intérêt, a été ſuivi d'un *Te Deum* chanté par la Muſique de la Cathédrale; enſuite on a chanté le *Domine ſalvum fac Regem.*

La cérémonie religieuſe finie, MM. les Officiers Municipaux ont été reconduits, par les mêmes détachements qui les avoient eſcortés, juſqu'au Vieux-Palais.

M. le Maire a annoncé une Aſſemblée fixée au lendemain huit heures du matin, pour terminer les opérations de la Fédération.

Le ſoir de cette mémorable journée s'eſt terminé par une illumination générale dans toute la Ville : on y voyoit par tout le Peuple mêlé avec tous les Gardes Nationaux des différents détachements de l'Armée Fédérative, danſer au ſon de la muſique, & ſe livrer à tous les accès de la

joie la plus vive. Mais, ce qui eſt digne de remarque, c'eſt l'ordre qui a été obſervé par-tout; aucuns écarts n'ont terni la gloire d'un ſi beau jour, & l'Armée Fédérée a donné, à la France entiere, l'exemple d'une gaieté raiſonnable qui évite les excès.

Du 30 Juin, huit heures du matin.

L'Aſſemblée convoquée pour ce jour, ne s'étant pas trouvée compoſée d'un aſſez grand nombre de membres pour s'occuper des objets ſur leſquels il reſtoit à délibérer, la Séance a été renvoyée à quatre heures d'après midi.

Ledit jour, à quatre heures d'après midi, MM. les Députés s'étant réunis dans le lieu ordinaire des Aſſemblées,

Par un de MM. les Députés a été propoſé de former une Députation pour préſenter au Roi & à l'Aſſemblée Nationale le Procès-verbal de la Fédération Rouennaiſe, & d'exprimer, à l'un & à l'autre, les ſentiments de l'Armée.

Sur quoi délibérant, il a été arrêté qu'il ſera nommé douze Députés, dont onze ſeront pris dans les Gardes Nationales Fédérées, & un dans celle de Rouen, lequel ſera Préſident de la Députation, & portera la parole.

Après quoi les noms des différents détachements ayant été mis dans une urne, onze billets ont été tirés par trois des plus anciens d'âge de l'Aſſemblée, & ſont ſortis,

1°. Le Hâvre.
2°. La Vieille-Lire.
3° Giſors

4°. Blangy.
5°. Saint-Laurent en Caux.
6°. Lisieux.
7°. Mantes.
8°. Gacé.
9°. Aumale.
10°. Triel.
11°. Buchy.

MM. les Commissaires de Blangy étant absents, on a trouvé convenable de nommer un Suppléant, & le sort est tombé sur Fécamp.

M. le Maire a proposé d'entendre la lecture d'une Lettre, par laquelle M. de la Fayette expose les motifs qui ont empêché la Garde Nationale de Paris d'envoyer un détachement à la Fédération Rouennaise.

Cette Lettre a été écoutée avec plaisir, & il a été décidé que MM. les Députés de la Fédération présenteroient à M. de la Fayette les hommages de l'Armée.

Après quoi il a été proposé, par M. le Maire, Président, d'entendre la lecture du Procès-verbal des premieres Séances de l'Assemblée & de la Cérémonie; ce qui a été accepté.

Cette lecture a été donnée à l'Assemblée par M. le Moine, un des Secrétaires.

M. le Président a dit qu'il regrettoit que le temps ne lui permettoit pas de donner lecture d'un grand nombre d'Adresses d'adhésion qui étoient parvenues des différentes Milices Nationales du Royaume, mais qu'il proposoit qu'au pied du Tableau des Milices Confédérées il fût fait mention de celles qui ont envoyé leur adhésion; ce qui a été approuvé.

M.

M. le Préſident a clos l'Aſſemblée Fédérative leſdits jours & an que deſſus, & il a été arrêté que l'original du Procès-verbal feroit dépoſé au Greffe de la Municipalité, dont deux expéditions feroient données à MM. les Députés pour être préſentées à l'Aſſemblée Nationale & au Roi.

Fait & arrêté cejourd'hui trente Juin au ſoir, & ont, les Parties préſentes, ſigné après lecture faite.

Signés, d'Herbouville, Général de l'Armée Fédérative; Cabeuil, Major-Gén. de l'Armée Fédérat.; de Manneville, Major; Grenier d'Ernemont, l'Eſperon d'Amfreville, le Chevalier Picquet, & Longer, Aides-Majors Généraux de l'Armée Fédérative; Jolly de la Tour, Félix, Chouquet, & Dury, Capitaines Aides-Majors de l'Armée Fédérative; Delalonde, Riquier, Moriſſet, & Thiéfray de Rougemont, Sous-Aides-Majors de l'Armée Fédérative; F. N. Dury, Aumônier de la Garde Nationale de Rouen & de l'Armée Fédérative; Cambon-de-Villemont, Prévôt-Général de la Maréchauſſée de la Haute-Normandie; Flambard, Lieutenant de la Maréchauſſée de Rouen; Guibert, Lieut.-Colonel du Régim. de Dauphin, Dragons; Baliaſe, Lieutenant de Dauphin, Dragons; Didon, Adjudent de Dauphin, Dragons; Bauvais, Dragon; Denis, Dragon; de Villars, Capitaine-Commandant de divers Détachements du Régiment de Royal Champagne, Cavalerie; le Ch. de Buchmann, Colonel d'Infanterie, commandant le Régiment Suiſſe de Salis-Samade; Dinenaſt, Capitaine du Régiment de Salis-Samade; Erhardt, Sergent-Major de la premiere Compagnie des Grenadiers de Salis-

Samade; Fœgtlein, Caporal de la Compagnie de Luchem de Salis-Samade; Daubigny, commandant de la Garde Nationale de Falaiſe; de Sévrac, commandant de la Garde Nationale d'Andely, & Parrein du Drapeau Fédératif; Borel, commandant en ſecond de la Garde Nationale d'Andely; Goube, Préſident du Commiſſariat de la Garde Nationale de Rouen; Prier de Saone, Lieutenant-Colonel de Saint-Laurent en Caux; Buffot, Major de Saint-Laurent en Caux; de Fleury, Colonel de la Garde de Bernay; de Villangrette, Colonel-Commandant; Lemoine, Fuſilier d'Argentan; L. P. Géanrot, Fuſilier du détachement de Giſors; Segrin, Major de Montivilliers; Danſe, Fuſilier, pour Beauvais; Levavaſſeur, Capitaine de Gacé; Malide, Capitaine d'Andely; Delauney, Chevalier des deux Epées, & Major de Montfort-ſur-Rifle; Guerard, Commandant du détachement d'Honfleur; Bairies, Commandant de Duclair; J. Maheu, Capitaine des Chaſſeurs de Meulan; Goimbault, Sous-Lieutenant de Chaſſeurs de Meulan; Jean Thirel, Capitaine de la Compagnie de Cyglas, de Pont-Audemer; Camille Dallet, Commandant en ſecond de Caudebec; Vauguimont, Colonel, pour le Mellerault; S. Thorin, Colonel-Commandant, pour Conches; Gaugain, Lieutenant des Grenadiers, commandant le détachement de Gaillefontaine en Bray; J. B. Boullard, Major de Bacqueville en Caux; Goucy, Commandant d'Auzouville-ſur-Ry; Duchamps, le jeune, Capitaine du Neubourg; Orleac, Député pour Saint-Saens; G....... Desbordeaux, Député pour Lions; Pihau, Aide-Major d'Alençon; Dupont l'aîné, Sergent-Major des Volontaires d'Alençon; Lécuyer; Francaſtel;

Lecanteur, de la Bouille; le Chevalier de Granet, Major de Saint-Germain-en-Laie, Commandant; Caumartin, Capitaine-Commandant en second; Simon, Major, commandant le détachement de Poiſſy; Delafraye, Major du détachement du Havre; Charles Gamot, Fuſilier; Parnajon, commandant la Garde Nationale de Fécamp; Abraham Berigny, Capitaine en premier, pour Fécamp; Morin l'aîné, de Glos-la-Ferriere; de Beauchamp, Major, & commandant le détachement pour la Fédération; Sirot, Lieutenant de la cinquieme Compagnie de la Garde Nationale de Beaumont-le-Roger; de Coprez, Major, commandant le détachement d'Elbeuf; Nicolas-Félix Lefebvre, Capitaine en ſecond du détachement d'Elbeuf; Fremont, Colonel de la Vieille-Lire; Delaunay, Capitaine-Commandant de la Neuve-Lire; Hermier, Commandant au Bolhard; Mellemont, Commandant d'Evreux; Grivel, d'Evreux; M. Emard Baudry, Commiſſaire de la Cavalerie & du Commiſſariat de la Garde Nationale; Michel, Capitaine d'Harfleur; Leremois, Député de Bizy; Pierre Corbiere, Sous-Lieutenant de Triel; Mollard, Major de la Paroiſſe de Saint-Pierre d'Autils près Vernon; Ciron de Rieux, fondé de procuration de M. Patrel; Proſper Ribard, Commiſſaire de la douzieme Compagnie, premiere Diviſion, & du Commiſſariat de la Garde Nationale; Ciron de Rieux, Commandant d'Aumale; Bois de Saint-Leger, Commandant de Saint-Lubin des Joucherets; Noel, Fuſilier de Nonancourt; Labiziere, Commandant de Breteuil; Frigard-Petou, Commandant de Louviers; Villetard, Capitaine de la Garde Nationale de Vernon; P. Cauvin,

Grenadier du détachement de Vernon; Martin l'aîné, Major de Goderville; Savarre fils, Commandant le détachement de Danville; Delaiſſement, Capitaine de la Garde Nationale de Pontoiſe, & faiſant partie du détachement; le Chevalier de Saint-Denis, commandant le détachement de la Ville de Laigle; Jacques Saint-Clair, Capitaine en ſecond du détachement de Laigle; de Cantel, commandant le détachement de la Ville d'Eu; Langin Deſnoyers, Capitaine du détachement de Tréport; Courtois, Capitaine en ſecond du détachement de Tréport; J.-B. le Brument, Architecte, Commiſſaire de la deuxieme Compagnie, 4e. Diviſion, & du Commiſſariat de la Garde Nationale; J. Caplain, Capitaine-Commandant du détachement de S. Deſir de Liſieux; Saunier, commandant le détachement de Giſors; L. Chriſt. Lefebvre, Fuſilier du détachement de Giſors; Vimbert, ſixieme Compagnie, deuxieme Diviſion; Barbié, Commiſſaire des Officiers de la quatrieme Diviſion; E. Jacques Feret, Commiſſaire; Bourdon le jeune, Député de la troiſieme Compagnie, premiere Diviſion; Martin, Sergent-Major, & Commiſſaire de la treizieme Compagnie, quatrieme Diviſion; Courtin, onzieme Compagnie, troiſieme Diviſion; J. E. Carré, deuxieme Diviſion, quatrieme Compagnie; L. Leblond, Commiſſaire de la dixieme Compagnie, deuxieme Diviſion; Gabriel Gervais, Commiſſaire de la douzieme Compagnie de la quatrieme Diviſion de Rouen; Sanſon, Commiſſaire, deuxieme Compagnie, deuxieme Diviſion; Clément l'aîné, Commiſſaire de la cinquieme Compagnie de la troiſieme Diviſion; Aumoitte, Commiſſaire de la onzieme Compagnie de la quatrieme Diviſion; Auvrey,

Commiſſaire de la quatrieme Compagnie & quatrieme Diviſion; Thomas Grout, huitieme Compagnie de la premiere Diviſion; Bagneris, Commiſſaire de la ſeconde Compagnie, premiere Diviſion; Delacour, Commiſſaire de la dixieme Compagnie, quatrieme Diviſion; le Chevalier de Beaumont, Commandant du détachement de Liſieux; le Chevalier de la Rocque, Colonel, commandant le détachement de Cizay; Miron fils, député Commiſſaire de la Garde Nationale d'Orléans; Delaloge Deligny, député Commiſſaire de la Garde Nationale d'Orléans; Queſnel pere, Capitaine, commandant la Compagnie des Canoniers de Dieppe; Fleury, Secrétaire de la Fédération, treizieme Compagnie de la deuxieme Diviſion; A. Taillet, Capitaine, Commiſſaire de la premiere Compagnie, troiſieme Diviſion; C. Turgis le jeune, Commiſſaire de la quatrieme Compagnie, premiere Diviſion; Bachelet fils, Commiſſaire de la onzieme Compagnie, premiere Diviſion; P. Angran fils, Commiſſaire de trois Compagnies; Langlois, Commiſſaire; Hayet le jeune; Martin; Lambert, Commiſſaire de la neuvieme Compagnie; Maizierre, Commiſſaire de la neuvieme Compagnie, quatrieme Diviſion; Laguette; L. Daupeley, Capitaine & Commiſſaire de la ſixieme Compagnie, troiſieme Bataillon; le Saas, Commiſſaire de la dixieme Compagnie, troiſieme Diviſion; Lecomte; Portier, Commiſſaire de la ſeptieme Compagnie, troiſieme Diviſion; Payenneville, Commiſſaire de la douzieme Compagnie de la troiſieme Diviſion; Niel, Capitaine de la Garde Nationale; d'Eſtouteville, Maire; Ribard pere; Bornainville; la Cheſnez-Heude; Fremont; F. Deſchamps;

Vulgis-Dujardin ; le Vavaſſeur l'aîné ; Thomas-Louis-Aſſelin ; Tarbé ; P. Bournifien-des-Préaux ; Auvray, Curé ; Bademer ; Bouvet ; Belhoſte ; Ducaſtel ; Jacques Collombel ; Ferry ; Ch. Deleſpine ; le Boucher du Tronché, Officiers-Municipaux ; Vimar, Procureur de la Commune ; Duval, Subſtitut ; Thomas & le Moyne, Secrétaires de l'Armée Fédérative ; Thierry, Secrétaire-Adjoint de l'Armée Fédérative ; & Havard, Secrétaire-Greffier du Conſeil-Général de la Commune.

EXTRAIT des Regiſtres des Délibérations du Corps Municipal de la Commune de Rouen.

CEjourd'hui ſix Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, cinq heures de relevée, en l'Aſſemblée du Corps Municipal, tenue à l'Hôtel-de-Ville, où étoient MM. d'Eſtouteville, Maire; Ribard, &c., ſe ſont préſentés MM. Thomas & le Moine, Secrétaires de l'Armée Fédérative; leſquels ont remis ſur le Bureau le Procès-verbal de la Fédération faite à Rouen le 29 Juin 1790, & demandé qu'il plût au Corps Municipal d'ordonner qu'il feroit annexé au Regiſtre des Délibérations, & qu'il en ſeroit remis deux ampliations à M. Thomas.

SUR QUOI LE CORPS MUNICIPAL, délibérant, a arrêté, ouï le Procureur de la Commune, qu'acte eſt accordé à MM. Thomas & le Moine, de la remiſe dudit procès-verbal, lequel demeurera annexé au Regiſtre des Délibérations, & que deux ampliations en ſeront remiſes à M. Thomas, Préſident de la Députation Fédérative, pour être préſentées, l'une au Roi, l'autre à l'Aſſemblée Nationale.

Signés, D'ESTOUTEVILLE, *Maire*; VIMAR, *Procureur de la Commune*, & HAVARD, *Sécretaire-Greffier, avec paraphes.*

Collationné par le Sécretaire-Greffier de la Municipalité, ſouſſigné. Signé, HAVARD, *avec paraphe.*

LISTE des divers Détachements qui ſe ſont réunis à la Fédération Rouennaiſe.

Yvetot.
Reuville.
Ouville l'Abbaye.
Saint-Laurent en Caux.
Montivilliers.
Bernay.
Mantes.
Argentan.
Le Sap.
Giſors.
Verſailles.
Saint-Lubin.
Duclair.
Beauvais.
Pontoiſe.
Verneuil.
Saint-Laurent en Auge.
Andelys.
Montfort-ſur-Riſle.
La Bouille.
Honfleur.
Fauville.
Meullan.
Gacé.
Orléans, repréſenté par deux Commiſſaires.
Falaiſe.
Exmes.
Nonant.
Liſieux.
Pont-Audemer.
Caudebec.
Mellerault.
Laigle.
Conches.
Meſle-ſur-Sarthe.
Pavilly.
Gaille-Fontaine.
Mortagne.
Baqueville.
Eu.
Chartres.
Auzouville-ſur-Ry.
Neufbourg.
Seez.
Brionne.
Saint-Saens.
Lyons-la-Forêt.
Montreuil.
Alençon.
Cailly.
Le Pecq.

Bennetot.
Buchy.
Grandvilliers.
Havre.
Fécamp.
Gournay en Bray.
Cany en Caux.
Longueville.
Pont-de-l'Arche.
Saint-Romain de Colboc.
Glos-la-Ferriere.
Saint-Vallery en Caux.
Beaumont-le-Roger.
Tréport.
Elbeuf.
La Vieille-Lire.
Le Bolhard.
Evreux.
Cormeille.
Harfleur.
Ecouis.
Magny.
Bify.
Triel.
Dreux.
Montville.
Saint-Pierre d'Autils.
La Neuve-Lire.
Dieppe.
Neufchâtel.
Blangy
Le Bec.

Neuilly.
Saint-Germain-en-Laye.
Poiffy.
Aumale.
Bolbec.
Nonancourt.
Bourgt.
Breteuil.
Saint-Martin de Canteleu.
Louviers.
Vernon.
Château-Neuf.
Cizay.
Yerville.
Orbec.
Saint-Pierre Fartil.
Criquetot-l'Efneval.
Goderville.
Danville.
Doudeville.
Pacy.
Glos-fur-Laigle.
Formeny.
Effay.
Sardive.
Lamivoye.
Varvanne.
La Ferté.
Saint-Jean-du-Cardonney.
Saint-Pierre-fur-Dives.
Montmain.

LISTE des Cantons composant le Département de la Seine inférieure, qui ont été représentés à la Fédération de Rouen, par députation de MM. leurs Officiers Municipaux.

Rouen.
Canteleu.
Elbeuf.
N. D. de Franqueville.
S. Jacques-sur-Dernétal.
Quincampoix.
S. Jean-du-Cardonney.
Montville.
Cailli.
Caudebec.
N. D. de Lillebonne.
Bolbec.
Fauville.
Yvetot.
Fréville.
Duclair.
Pavilly.
Motteville-l'Esneval.
Montivilliers.
Havre.
Harfleur.
S. Romain-de-Colboc.
S. Nicolas de la Taille.
Bréauté.
Goderville.
Fécamp.
Criquetot-l'Esneval.
Gonneville.
Angerville-l'Orcher.
Cany.
Saint-Vallery en Caux.
Veulles.
Fontaine-le-Dun.
Saint-Laurent en Caux.
Doudeville.
Ourville.
Valmont.
Sassetot-Mauconduit.
Dieppe.
Arques.
Criel.
Eu.
Envermeu.
Longueville.
Auffay.
Anglesqueville-sur Saane.

Bacqueville.
Bourg-D'un.
Neufchâtel.
Saint-Saens.
Bellencombre
Gaille-Fontaine.
Aumale.
Blangy.
Foucarmont.
Grandcourt.
Londinieres.
Gournay.
Buchy.
Ry.
Argeuil.
Forges-les-Eaux.
Menerval.
La Feuillie.



LISTE des Villes qui ont donné leur adhéſion à la Fédération Rouennaiſe.

Dijon.
Villedieu.
Moulins-la-Marche.
Sainte-Marguerite.
Beaufort en Anjou.
Amboiſe.
Argences.
Thionville.
La Ferté-Macé.
Marle.
Narbonne.
Toulon.
Boſgouet.
Saint-Georges.
Bourgtheroulde.
Bourg-Achard.
Saint-Denis.
Condom.
Dives.
Etampes.
Colmar.
Gap.
Rheims.
Bordeaux.
Sainte-Marthe.
Vire.
Nantes.
Jarens.
Domfront.
Bayeux.
Pézénas.
Montreuil-ſur-Mer.
Chaumont en Vexin.
Trun.
Pontorſon.
Doulens.
Belême.
Baugé.
La Ferriere.
Mirambeau.
Briquebec.
Calais.
Barfleur.
Niort.
Maintenon.
Marmande.
Clermont-Ferrand.
Mont-Dauphin.
Rions.
Valence.

Anet.
Montélimart.
Thouars.
Laferre.
Gavray.
Navarre.
Amiens.
Condé.
Bourneville.
Avranches.
Montébourg.
Tinchebray.
Orange.
Foucarmont.
Dunkerque.
Granville.
Cherbourg.
Lahougue.
Arles.
Montfort-l'Amaury.
Saumur.
Paris.
Nogent-ſur-Seine.
Marſeille.
Mâcon.
Pont-Lévêque.
Montpellier.
La Fleche.
Toul.
Mayenne.
Saint-Lô.

Quimper.
Beſançon.
Nancy.
Breſt.
Mondidier.
Maubeuge.
Saint-Sauveur.
Caen.
Carentan.
Epernay.
Loudun.
Marſal.
Clermont en Beauvoiſis.
Nanterre.
Saint-Valery-ſur-Somme.
Marennes.
Méry-ſur-Seine.
Saint-Brieux.
Bourg.
Mortain.
Beaune.
Sens.
Valognes.
Montargis.
Charleville.
Mirecourt.
Etrépagny.
Quillebeuf.
Marienbourg.
Méſieres.

LETTRE d'adhéſion de la Garde Nationale de Nîmes, à la Fédération Rouennaiſe.

A Nîmes le 29 Juin 1790.

CHERS CAMARADES, COMPAGNONS D'ARMES, FRERES ET AMIS,

» QUI mieux que nous encore a ſenti la juſteſſe de vos raiſons, la néceſſité de vos meſures? Vous les aviez prévus ces complots ſanguinaires, dont nous venons d'éprouver les funeſtes effets; mais, graces à la juſte Providence, ils ont ſervi de châtiment à leurs inſtigateurs; & nos ennemis diſperſés ne nous laiſſent plus à craindre que des entrepriſes dignes de leur lâcheté. Quels regrets n'avons-nous pas que l'étendue qui nous ſépare ne nous permette pas de répondre ſelon nos déſirs à votre touchante invitation! Nos troubles prévus depuis quelque-temps, nous ont privés d'aſſiſter & de participer à l'auguſte cérémonie que vous célébrez aujourd'hui; mais ſi nous ne pouvons nous y joindre en corps, nous allons nous y réunir de cœur & d'ame, par l'adhéſion dont la teneur ſuit: «

» Nous, Commiſſaires de l'adminiſtration de la Garde-Nationale de Nîmes, pénétrés du plus vif regret que notre ſituation critique ne nous ait pas permis d'envoyer un Détachement de notre Troupe pour nous unir à la Fédération de Rouen, ſachant que notre vœu général auroit ſurmonté tout autre obſtacle que les malheurs qui nous ont déſolés, adhérons, tant en notre nom que pour tous les membres de notre Garde-Nationale, au Pacte Fédératif qui ſera fait cejourd'hui dans ladite ville de Rouen;

prions MM. les Commiſſaires de ladite Fédération de recevoir le ſerment que nous faiſons de cœur & d'ame, d'être ſoumis à la Loi, fideles à la Conſtitution & au Roi, obéiſſans aux Chefs Municipaux & Militaires que nous aurons élevés pour nous gouverner & nous conduire; de prêter les ſecours les plus actifs à tous nos Confédérés, & notamment à nos freres d'armes de la ville de Rouen, à qui nous jurons de reſter à jamais unis par le lien le plus étroit & le plus indiſſoluble, celui de l'amitié la plus fraternelle: prions & requérons les Commiſſaires rédacteurs dudit Pacte Fédératif, que mention ſoit faite dans le verbal, de notre préſente adhéſion. «

» Donné à Nîmes, le 29 Juin 1790. Les Commiſſaires adminiſtratifs de la Garde-Nationale de Nîmes à leurs freres, camarades, compagnons d'Armes, & amis. «

Pour les Officiers & Volontaires de la Garde-Nationale de Nîmes, & pour le Corps,

Signés, MIRAUDE, *Lieutenant-Colonel.* D'AZÉMAR, *Major-Général de la Fédération du Gard.*

A Rouen, De l'Imprimerie de P. SEYER & BEHOURT, Imprimeurs de la Municipalité, rue du Petit-Puits.